



## Mélanges en cuve

### Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 10.

**Numéro de la demande :** 2021-2150  
**Demande :** Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit –  
Mélanges en cuve  
**Produit :** Fongicide USF0728 325 SC  
**Numéro d'homologation :** 31435  
**Principes actifs (p.a.) :** Prothioconazole 175 g/L et trifloxystrobine 150 g/L  
**Numéro de document de l'ARLA : 3285739**

#### Contexte

Le fongicide USF0728 325 SC a été homologué pour la première fois le 19 août 2014. Il s'agit d'un fongicide préventif à large spectre, homologué pour lutter contre les principales maladies fongiques sur certaines céréales, le soja, le maïs, la téosinte, les pois secs, les lentilles, le lin et les pois chiches cultivés en champ, lorsqu'il est appliqué à des doses allant de 440 à 880 ml de produit/ha. Selon l'utilisation, il peut être appliqué au maximum une ou deux fois à l'aide d'un équipement au sol ou aérien. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses d'application, aux méthodes, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

#### But de la demande

Le but de la demande est d'ajouter des allégations visant à réprimer la pourriture des épis (*Fusarium* et *Gibberella*) et la pourriture des tiges (*Fusarium*, *Gibberella* et *Colletotrichum*), à réduire les niveaux de mycotoxines dans le grain et à supprimer la helminthosporiose du Nord du maïs (*Setosphaeria turcica*, *anamorphe* : *Exserohilum turcicum*), le piétin-verse (*Aureobasidium zeae*, *Kabatiella zeae*), la tache grise (*Cercospora zeae-maydis*) et la rouille du maïs (*Puccinia sorghi*, *Puccinia polysora*) sur le maïs (maïs sucré, maïs de grande culture, maïs à éclater, maïs de semence) en utilisant un mélange en cuve conforme à l'étiquette du fongicide USF0728 325 SC. Le mode d'emploi proposé spécifie l'application de 572 mL/ha du fongicide USF0728 325 SC avec 210 mL/ha du fongicide foliaire Proline 480 SC une fois entre l'ensilage du maïs et le brunissement des soies, à l'aide d'équipement au sol ou aérien.

#### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car ces dernières n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise, étant donné que le profil d'utilisation demeure inchangé.

## Évaluation de la valeur

Le mélange en cuve du fongicide USF0728 325 SC et du fongicide foliaire Proline 480 SC est efficace puisqu'il fournit la même quantité de prothioconazole au même moment que celle qui est homologuée pour réprimer la pourriture de l'épi et de la tige et pour supprimer la helminthosporiose du Nord du maïs, la tache grise, le piétin-verse et la rouille du maïs sur l'étiquette du fongicide foliaire Proline 480 SC. Les résultats des essais d'efficacité sur le terrain ont démontré que le mélange en cuve proposé réduit les niveaux de la mycotoxine désoxynivalénol (DON) dans le grain de maïs de façon similaire à la norme commerciale. Par rapport aux allégations précédemment homologuées pour le maïs sur l'étiquette du fongicide USF0728 325 SC, le mélange en cuve offre un spectre plus large de gestion des maladies en plus de la réduction du DON sur le maïs tout en réduisant le nombre total d'applications du fongicide USF0728 325 SC sur le maïs par année.

## Conclusion

L'ARLA a effectué une évaluation de la demande et a déterminé que les renseignements présentés permettent d'appuyer les allégations relatives à la répression de la pourriture des épis et des tiges causée par les espèces *Fusarium* et *Gibberella*, à la réduction des niveaux de mycotoxines dans le grain et à la suppression de la helminthosporiose du Nord du maïs, du piétin-verse, de la tache grise et de la rouille du maïs (maïs sucré, maïs de grande culture, maïs à éclater, maïs de semence) au moyen d'un mélange en cuve du fongicide USF0728 325 SC.

## Références

N° de l'ARLA Référence

- |         |  |
|---------|--|
| 3232754 | 2021, Justification of Tank Mixture Claim for Stratego Pro with Proline 480 SC Foliar Fungicide for Suppression of Fusarium and Gibberella Ear Rots in Corn., DACO: 10.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D)         |
| 3265526 | 2021, Stratego Pro Fungicide (Sub. No. 2021-2129) and USF0728 325 SC Fungicide (Sub. No. 2021-2150): Response to PMRA Clarification Request dated August 12, 2021, DACO: 10.2.3,10.2.3.3(D),10.3.2,10.3.2(B) |
| 3274737 | 2021, Stratego Pro Fungicide (Sub. No. 2021-2129) and USF0728 325 SC Fungicide (Sub. No. 2021-2150): Response to PMRA Clarification Request dated August 12, 2021, DACO: 10.2.3,10.2.3.3(D)                  |

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9